

**A. VOGEL FRANCE SARL
au capital de 609.796,07 €
5A rue Lavoisier
68000 COLMAR**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SAS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL A. VOGEL FRANCE EN SAS

Article L. 223-43 du Code de commerce

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui ont fait l'objet d'un audit avec une certification sans réserve, font apparaître un chiffre d'affaires de 4 354 218 €, un bénéfice net de 124 139 €, des capitaux propres de 1 634 278 € et aucune dette financière ;
- la balance intermédiaire au 22 mars 2024, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle des capitaux propres identiques à ceux des derniers comptes annuels arrêtés car le bénéfice au 31/12/2023 n'a pas été affecté, l'assemblée générale ordinaire n'ayant pas encore eu lieu, cette dernière prévoyant une distribution de dividendes de 50.000€, Au 22 Mars 2024 on constate un poste fournisseurs en baisse de 42 % et un poste client en baisse de 31%, une trésorerie en hausse de 58 % avec un solde positif de 419 208 €, un chiffre d'affaires en hausse par rapport à celui constaté lors de l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour la période du premier trimestre ;
- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2023, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 22 mars 2024 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mulhouse le 26 Mars 2023,



SFW CONSULTANTS SAS
Jean-Christophe DENNI